

## Quel document dois-je fournir à la SFTG pour m'inscrire ?

Pour confirmer mon inscription, j'envoie par courrier postal à :

SFTG  
233 bis rue de Tolbiac  
75013 Paris

Une copie du mail que j'ai reçu après avoir envoyé ma demande ou un courrier précisant mon choix de formation, accompagné d'**un chèque de caution de 300 €** à l'ordre de la SFTG pour l'année entière et pour toutes les formations.

Ce chèque me sera restitué en fin d'année (sauf cas de force majeure dûment justifié, ou annulation à plus de 20 jours, le chèque de caution pourra être encaissé si je ne respecte pas mes engagements de présence aux réunions et de réalisation de l'ensemble des étapes du programme).

Pour les formations prises en charge par le FAF, j'envoie une attestation URSSAF d'ouverture de droits à la formation FAF, datant de 2019 au maximum.